

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 8 – 12 AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Contribution de 59'000.- pour l'étude d'avant-projet de boulevard urbain et d'un masterplan à Eysins dans le cadre de la mise en œuvre de la RDU

Responsable : Jean-Noël Goël

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Contexte

La commune d'Eysins fait partie du schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), adopté en 2006 par les différents partenaires¹. Par ce document, les partenaires se sont mis d'accord sur les grands principes de développement de l'agglomération nyonnaise. Plusieurs projets spécifiques ont été identifiés dont celui du développement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU) qui concerne directement les communes d'Eysins, Nyon et Prangins (cf préavis n°23-06 et 56-09).



Concept du développement urbain de l'agglomération Eysins-Nyon-Prangins à l'horizon 2030

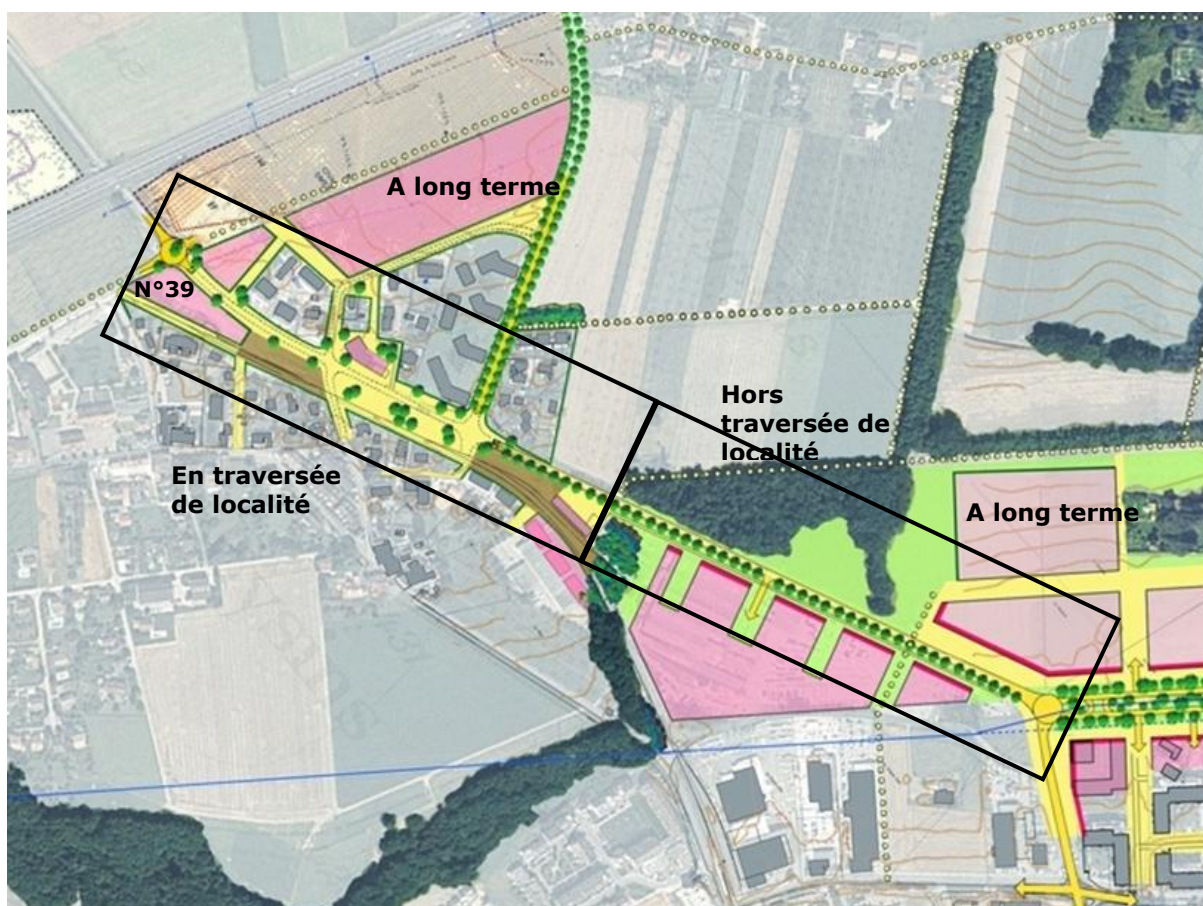
¹ Communes de Crans-près-Céligny, Nyon, Eysins, Prangins, Duillier, Trélex, Signy-Avenex, Grens, le Conseil régional et l'Etat de Vaud

Le concept RDU combine la réalisation de nouveaux quartiers et un réaménagement de l'infrastructure de desserte avec un travail important sur la qualité des espaces publics. Il est prévu d'avoir plusieurs étapes dans la réalisation. Le secteur d'Eysins fait partie de la première étape.

Le concept RDU qui a été finalisé et validé formellement par les partenaires du SDAN présente un intérêt d'agglomération qui a été reconnu par la Confédération. A ce titre, l'Etat de Vaud participerait financièrement à la mis en œuvre de la section hors localité entre le giratoire de la Bégoude et le giratoire de Terre Bonne selon les dispositions de la loi sur les routes.

1.1 Le secteur d'Eysins

Le secteur d'Eysins va du giratoire du Bellossiez au giratoire de Terre Bonne comme indiqué ci-dessous.



Le concept prévoit de réaménager la route de Crassier en boulevard urbain avec une arborisation généreuse et un cheminement séparé pour les vélos et les piétons. Pour ce faire, des emprises ont déjà été réservées le long du site de Terre Bonne et le seront au droit des silos de Fenaco.

Le carrefour d'accès au site de Terre Bonne doit être rapidement aménagé pour que la sécurité soit pleinement assurée lorsque toutes les places de travail du site seront occupées. Un arrêt de bus doit être installé devant la sortie du site. Un aménagement provisoire du carrefour sera réalisé en attendant le réaménagement complet de la route.

La parcelle n°39 en propriété du Canton serait divisée en deux parties. Une partie maintiendrait la place de transbordement du bois et intégrerait la possibilité du transfert des betteraves. L'autre partie serait vouée à l'implantation de bâtiments qui marqueraient l'entrée dans l'agglomération yonnaise. La nature de ces bâtiments et leur contenu est encore à définir.

L'espace public de la traversée du village modérera la circulation et facilitera la traversée sécurisée pour les piétons entre les deux parties du village de part et d'autre de la route de Crassier. Il ne remet pas en cause le projet de modération de la commune à court terme.

L'élaboration d'un plan d'ensemble détaillé permettra de confronter et de débattre les propositions des urbanistes dans une démarche transparente. La fabrication d'une maquette aidera à se représenter les changements pour cette partie de l'agglomération nyonnaise.

2. Objectifs

La commune d'Eysins est actuellement coupée en deux par la route de Crassier (11'100 véhicules/jour en 2010) qui, par la vitesse des véhicules, rend sa traversée dangereuse et ses abords peu attractifs pour se promener.

Objectifs :

- modérer la circulation pour sécuriser les traversées piétonnes et mieux relier les deux parties du village
- donner à cet espace un caractère attractif et accueillant pour s'y promener
- sécuriser le cheminement pour les vélos en direction de Nyon

L'entrée dans Eysins marque la transition entre l'espace agricole et l'espace urbain. Cette transition a une valeur symbolique qu'il s'agit de préserver, voire de renforcer. La valorisation de la place de déchargement du bois, qui serait complétée par le chargement des betteraves, maintient le cœur d'Eysins en Asse & Boiron. Le réaménagement de la route de Crassier en boulevard en direction de Nyon dirige la tête d'Eysins vers l'agglomération nyonnaise.

Objectifs :

- valoriser le statut de transition entre espace agricole et espace urbain
- créer des espaces publics de qualité autour du boulevard urbain

3. Un partenariat efficace

La taille du projet de la RDU, son caractère intercommunal et son importance au niveau de la région nécessite une forte coordination pour qu'il puisse se réaliser dans les meilleures conditions.

Les partenaires du SDAN (communes, région et canton) se sont attachés à s'organiser pour mettre en œuvre ce projet (études et réalisation). Après avoir adopté la conception directrice ils ont engagé une réflexion qui a permis d'établir une stratégie de mise en œuvre du projet adoptée en 2011. Ils ont convenu d'engager prochainement un coordonnateur de projet qui consacrera son énergie au suivi et à l'accompagnement des partenaires du SDAN et plus particulièrement des communes d'Eysins, Nyon et Prangins pour la mise en œuvre du projet.

Pour sa part la commune d'Eysins a pris les devants en faisant approuver par son Conseil communal du 7 décembre 2011 la demande de crédit pour la présente étude ainsi que pour assurer sa part dans le financement du poste de coordonnateur de projet évoqué ci-dessus.

4. Financement et calendrier

L'élaboration d'un plan d'ensemble détaillé pour les espaces publics et le boulevard urbain est estimée à 245'000.- répartis selon le tableau ci-dessous :

Partenaire	Eysins	Communes du SDAN	Conseil régional	Etat de Vaud SR ² , SM, SDT	Total
Coût (CHF)	64'750.-	12'250.-	59'000.-	109'000.-	245'000.-
Participation	26 %	5 %	24 %	45 %	100 %

Suite à cette étape d'avant-projet, plusieurs PPA pourront être engagés et les plans d'exécution du boulevard pourront être élaborés. L'investissement projeté pour la section sur le territoire d'Eysins est aujourd'hui estimé dans le plan d'investissement régional et dans le catalogue des mesures du SDAN à 7 millions de francs y compris les aménagements paysagers.

L'inscription de la RDU dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois a permis de mobiliser le soutien de l'Etat de Vaud pour la mise en œuvre du boulevard urbain, en particulier pour la section hors localité. Le calendrier ci-dessous précise que la présente étude devrait être achevée en fin d'année 2012.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Questions urgentes										
Cadrage et recherche de fonds pour l'étude										
Appel d'offre sous réserve d'obtention des crédits										
Elaboration du masterplan										
Avant-projet boulevard urbain										
Elaboration des PPA en fonction des opportunités										
Assistance à la maîtrise d'œuvre										
Projet définitif et recherche de fonds pour la réalisation										
Réalisation	Dès 2014									

4.1 Inscription du projet dans le plan d'investissement régional (PIR)

En matière d'investissement régional, le projet s'inscrit donc dans la famille grise des transports individuels motorisés. Le plan d'investissement régional n'étant pas encore approuvé, cette dépense qui correspond à la première étape du projet sera, le moment venu et sous réserve de l'approbation du PIR, transférée dans le compte de la famille d'investissement considérée.

Plan d'investissement régional

Famille des Transports individuels motorisés :

Desserte des secteurs de développement stratégiques

Route de distribution urbaine

Montant total estimé : 42 millions

(9.mio 1^{ère} étape, 9 mio 2^{ème} étape, 24 mio 3^{ème} étape)

Phases du projet	Coût total (million CHF)	Participation des tiers	Communes territoriales	Regionyon
Etape1 (8-12)	0.245	45%	31%	24%
Etape 2				
Etape 3				

² SR : Service des routes, SM : Service de la mobilité, SDT : Service du développement territorial (subside LADE)

5. Conclusion

Compte tenu des enjeux liés à ce projet, la Municipalité d'Eysins a souhaité aller de l'avant pour la mise en œuvre de la RDU sur son territoire, sa démarche a été approuvée par le Conseil communal le 7 décembre 2011. Par l'intermédiaire du SDAN, le rôle de coordination du Conseil régional a permis de réunir les participations de chacun des partenaires autour de ce projet structurant pour l'agglomération nyonnaise.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°8-12 relatif à une demande de crédit de CHF 59'000.-

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission gestion&finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 59'000.- pour la participation régionale à l'étude d'avant-projet de boulevard urbain et d'un masterplan à Eysins dans le cadre de la mise en œuvre de la RDU

de prélever ce montant sur le compte d'investissement du Conseil régional, le montant étant amorti en cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 13 décembre 2011, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger